

INSCRIPTION AU CYCLE DE FORMATION SUR LE SOUTIEN A LA CITOYENNETE DES JEUNES

à retourner par mail, fax ou courrier **AVANT LE VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022** :
ARIC - 13 place des marelles- BP 27305 - 35573 CHANTEPIE Cedex
e-mail : a.gaborel@aric.asso.fr / Fax : 02 99 41 51 33

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :
NOM, Prénom :
Fonction électorale : Nombre de mandats :
E-mail de l'élu (*recevra la convocation à cette adresse*) :

S'inscrit à l'ensemble du cycle de formation avec un engagement à assister à tous les modules. Le coût forfaitaire est dû en totalité à l'inscription.

Modules	Durée	Horaires	Lieu
Module 1 : Sociologie de la jeunesse	Samedi 15 octobre 2022	9h00-17h00	BAM (Bâtiment à modeler) 2 rue André Trasbot 35000 RENNES
Module 2 : Action publique, enjeux démocratiques et co-construction			
Module 3 : Ateliers de co-développement	Samedi 4 février 2023	9h00-17h00	
Module 4 : Dialogue structuré			
Classe virtuelle : Observation et analyse du fonctionnement de la politique jeunesse de mon territoire	Sur le mois de Novembre et décembre 2022	Horaires à définir (2 heures de classe virtuelle)	Au domicile du participant

Retrouvez les programmes détaillés de ce cycle sur notre site internet <https://www.formationdeselus.bzh/>

Comment estimez-vous votre niveau de connaissance sur les différents modules ?

Module 1 : Néant Faible Moyen Avancé
Module 2 : Néant Faible Moyen Avancé
Module 3 : Néant Faible Moyen Avancé
Module 4 : Néant Faible Moyen Avancé

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont **vos attentes et vos besoins** pour ce cycle de formation :

.....
.....
.....

Pour les tarifs et la signature obligatoire, voir au verso 

Coût :

Cycle de formation sur le soutien à la citoyenneté des jeunes		Collectivités adhérentes à l'Aric	Collectivités non adhérentes à l'Aric
Participation d'un.e élu.e à deux journées de formation en présentiel et 2 heures de classe virtuelle	Moins de 1 500 habitants	FORFAIT DE 560 € par personne	FORFAIT DE 780 € par personne
	Entre 1 500 et 10 000 habitants	FORFAIT DE 592 € par personne	FORFAIT DE 866 € par personne
	Plus de 10 000 habitants	FORFAIT DE 628 € par personne	FORFAIT DE 962 € par personne

Inscription obligatoire avant le VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022
à faire valider par votre collectivité.

Toute inscription au cycle, non annulée moins de 5 jours ouvrés avant le premier module sera facturée en totalité au tarif forfaitaire. Vous avez jusqu'à **5 jours avant le début du cycle** pour nous en informer par écrit à info@aric.asso.fr.

- Une confirmation de la tenue des modules sera envoyée par courrier électronique, à l'adresse Email du participant.
- L'ARIC se réserve le droit d'annuler le cycle de formation, si le nombre d'inscrits était insuffisant

Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, signature du maire et cachet obligatoires